

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 24 (1886)  
**Heft:** 38

**Artikel:** [Nouvelles diverses]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-189426>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 SUISSE : un an . . . 4 fr. 50  
           six mois . . . 2 fr. 50  
 ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

**CAUSERIES DU CONTEUR**  
 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> séries.  
 Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

### La fête du 21 septembre.

Si nous en jugeons par les nombreux préparatifs qui se font dans les divers quartiers de la ville, l'inauguration du palais fédéral de justice sera brillamment fêtée.

Il va sans dire qu'en pareilles circonstances on rencontre chez nous, comme partout ailleurs, un certain nombre de personnes qui se montrent froides, indifférentes, de mauvaise humeur, et qui vous répondent : « Les temps sont durs, les affaires languissantes, les impôts accablants ; ne me parlez ni d'illumination, ni de guirlandes et fichez-moi la paix ! »

Il y a certainement beaucoup de vrai dans cette éloquente tirade ; mais nous espérons néanmoins dans le concours de tous. On l'a dit avec raison, ce n'est jamais en vain qu'on fait appel au dévouement, à l'hospitalité, au patriotisme des Lausannois. Sans remonter bien en arrière, le Tir fédéral et la fête fédérale de gymnastique nous en ont donné d'éloquents exemples et ont laissé chez nos confédérés des souvenirs qu'ils garderont longtemps.

Notre bonne ville se fâche quelquefois, mais, quand il le faut, elle sait oublier et fait bien les choses.

Nous le répétons, tout ne va pas chez nous comme dans le meilleur des mondes, — ce serait vraiment trop beau. Il y a par ci par là quelques nuages, quelques petits points noirs ; mais qu'en peuvent, je vous prie, nos autorités fédérales, les représentants des 29 cantons, les délégués des autorités judiciaires supérieures, les délégués des facultés de droit, les membres du corps diplomatique en Suisse, ainsi que les nombreux invités qui viendront nous serrer la main le 21 septembre ? . . . . .

Ne serait-il pas déplorable, à l'occasion de cette manifestation patriotique, de leur laisser même soupçonner qu'il y a chez nous, dans notre famille lausannoise, de petits points noirs ! . . . Effaçons-les, au contraire, sous les guirlandes et les drapeaux, sous l'éclat éblouissant d'une illumination générale !

Nous agirons ainsi en bons confédérés, et surtout nous serons conséquents. Nous n'aurons pas l'air de renier ou d'accueillir avec indifférence ce que nous avons si vivement désiré et sollicité, il y a quelques années. A l'appui de ce dire, qu'on nous permette de glaner quelques passages dans les appréciations de nos principaux journaux, en juin

1874, alors que les Chambres fédérales venaient de choisir Lausanne comme siège du Tribunal fédéral :

GAZETTE du 27 juin 1874. — La décision que les deux Chambres fédérales ont prise hier, et qui a été connue à Lausanne dès les 6 1/2 heures du soir, a été accueillie avec la plus vive satisfaction. Nous croyons être dans le vrai en disant que la distinction flatteuse dont le canton de Vaud a été l'objet, produira les plus heureux résultats. Notre canton y verra un gage sérieux des idées de justice et de modération qui animent nos confédérés, et des liens qui unissent la Suisse allemande à la Suisse française.

NOUVELLISTE. (du même jour). — Il serait inopportun, dans des circonstances aussi heureuses et aussi honorables pour nous, de raisonner les motifs qui ont déterminé les Conseils de la nation à prendre une décision qui réjouira le canton de Vaud tout entier. Place avant tout à la reconnaissance ; remercions sincèrement ceux qui nous ont donné ce témoignage d'amitié et de réconciliation. Le gage de paix qu'on nous donne, après une période d'agitation, a pour nous une signification importante ; il symbolise deux principes fondamentaux, celui de la décentralisation et celui de la répartition des faveurs et des charges.

REVUE du 26 juin. — Pour que le Tribunal fédéral puisse jouer le rôle important que lui assigne notre nouvelle Constitution, il faut qu'il soit entouré de garanties d'indépendance et qu'il ne subisse pas cette pression que l'opinion publique exerce trop souvent à Berne sur nos pouvoirs politiques. Pour remplir cette haute mission, il ne serait nulle part mieux qu'à Lausanne.

Ces diverses considérations suffisent, croyons-nous, pour nous assurer le concours de notre population tout entière à la manifestation de mardi ; elles suffisent pour nous convaincre que nos hôtes trouveront au milieu de nous l'accueil le plus empressé, le plus sympathique, et que notre vieille cité tiendra à honneur de se parer, pour les recevoir, de ses plus brillants atours. L. M.

Genève, le 5 septembre 1886.

Monsieur le Rédacteur,

Je vous serais bien obligé si, dans un prochain numéro de votre journal, vous pouviez donner l'explication de la locution suivante : *Voilà le quart d'heure de Rabelais*. Cette phrase me revient sans cesse aux oreilles et m'ennuie assez, vu que je ne m'en explique pas l'origine.

Et si, à cette occasion, vous pouviez indiquer d'où provient cette autre locution : *Un coup de Jarnac*, je crois que vous feriez plaisir à de nombreux lecteurs.

*Un abonné.*

Nous nous empressons de satisfaire au désir exprimé dans les lignes qui précèdent, quoique l'origine de ces deux locutions soit très probablement connue de bon nombre de nos lecteurs :

*Le quart d'heure de Rabelais* indique, comme on le sait, le moment quelquefois embarrassant où il faut payer son écot, délier les cordons de sa bourse et, par extension, tout moment fâcheux et désagréable. Quant à son origine, voici ce que dit la tradition :

Rabelais revenait de Rome et passait par Lyon, où il se trouva retenu dans une auberge faute d'argent. Afin de pouvoir continuer sa route sur Paris et sortir de cet embarras, passé en proverbe sous le nom de *quart d'heure de Rabelais*, il imagina un singulier stratagème. Dans un endroit apparent de sa chambre, il déposa de petits paquets sur lesquels il avait écrit : *Poison pour le roi, poison pour la reine, poison pour le dauphin*. L'hôte, épouvanté de cette découverte, courut prévenir les autorités de Lyon, qui firent conduire à Paris ce grand criminel, escorté par la maréchaussée. On le traita néanmoins comme un prisonnier de distinction. Le trajet se fit en voiture et il fut très convenablement logé et nourri dans les diverses étapes.

François I<sup>er</sup>, prévenu de cette arrestation, fit amener devant lui le prisonnier, dont la vue fit aussitôt sourire le roi. « C'est très bien, dit François I<sup>er</sup> aux nobles de Lyon qui avaient accompagné leur capture, votre conduite m'est une preuve que vous n'avez pas peu de sollicitude pour notre vie ; mais je n'aurais jamais soupçonné d'une méchante entreprise le bonhomme Rabelais. » Là-dessus, il congédia très gracieusement les Lyonnais confondus et retient à souper Rabelais, qui but largement à la santé du roi et à la bonne ville de Lyon.

Que cette histoire soit vraie ou fausse, il n'en subsiste pas moins le fait que le curé de Meudon manquait souvent d'argent et qu'il a dû se trouver plus d'une fois dans l'embarras. Il ne serait donc pas étonnant que cet état de gêne, qu'il eut soin de constater lui-même dans son testament, fut devenu proverbial et eût donné naissance à une des locutions les plus pittoresques de notre langue.

L'origine de cette autre locution : *Coup de Jarnac*, nous est ainsi rapportée, et, si nous ne nous trompons, elle a déjà été donnée, il y a 8 ou 10 ans, dans le *Conteur* :

Le seigneur de *Jarnac*, gentilhomme de la cour de François I<sup>er</sup> et de Henri II, est resté célèbre par son duel avec La Châteigneraine, dont le véritable motif n'était au fond qu'une rivalité d'influence à la cour de la duchesse d'Etampes et de Diane de Poitiers. La Châteigneraine se permit alors contre Jarnac une grosse médisance ; le duel fut déclaré, mais François I<sup>er</sup> ne voulut point permettre le combat entre les deux adversaires, et ce fut seulement la première année du règne de Henri II qu'il put avoir lieu.

Ce duel fut entouré de tout l'appareil des anciens duels judiciaires et en présence de toute la cour. Jarnac, plus faible et moins adroit que son ennemi, s'était préparé au combat par des leçons d'un spadassin italien. Il avait appris un coup extraordinaire qu'il ne manquait jamais et qu'il porta à son adversaire en lui coupant le jarret.

Le fameux *coup de Jarnac* a dès lors passé en proverbe pour désigner, au physique ou dans tout autre ordre d'idées, un coup décisif et imprévu porté à un adversaire.

### Une revanche pacifique.

Lors de la guerre de 1870, les officiers français remarquèrent que la principale nourriture des soldats prussiens était la saucisse aux pois. La saucisse aux pois ! C'était l'aliment le plus excellent, disait-on, réparateur, nourrissant et capable de tremper une excellente soupe à toute une escouade germanique. Et comme de cette époque date, en France, la manie de tout copier, l'administration militaire française s'empressa de faire des essais. On goûta à la saucisse aux pois des Prussiens. Pouah ! Le goût en était nauséabond. On innova une saucisse au riz ; c'était aigre au possible.

L'administration résolut alors de s'en rapporter à l'initiative industrielle, et la période des recherches commença. Le plus obstiné chercheur fut M. Boissonnet, le grand charcutier de la rue Rouvière, à Marseille. Après cinq années consécutives d'essais et de tâtonnements, il sortit de son laboratoire en s'écriant : *Eureka !*

Il avait trouvé en effet que la viande de bœuf et celle de cochon pouvaient fort bien s'entendre dans un boyau étranglé par les deux bouts, à la condition d'exclure le légume, qui est, de sa nature, un élément de discordance et de désunion. C'était là que résidait le vice des saucisses allemandes.

Aujourd'hui, la saucisse Boissonnet, dont il sera dorénavant beaucoup parlé, a été adoptée par le ministre de la guerre, et des livraisons considérables en ont déjà été faites pour les grandes manœuvres. Ces saucisses sont placées, au nombre de 8, dans une boîte en fer blanc, qui est soudée ensuite, et soumises à une ébullition déterminée, au bain-marie.

La saucisse Boissonnet fournit un moyen économique et rapide de préparer une bonne soupe grasse au soldat. Quant à la conservation de cet aliment en boîtes, il ne peut être mis en doute ; on en a expédié aux Indes, afin de les soumettre à une température tropicale, sans qu'il y ait subi aucune altération.

S'il est vrai que la bonne soupe fait le bon soldat, il y a dans cette récente invention une précieuse ressource pour l'armée ; et il ne déplaît point aux Français de voir leur saucisse terrasser celle d'Allemagne. C'est presque une revanche... la revanche par la charcuterie !